

Définition du cahier des charges pour un réseau de chaleur urbaine intercommunal en géothermie profonde

1. Sommaire
2. Synthèse 1

Rappel du contexte

Après notre décision de transférer au Syndicat SIGEIF l'autorité sur le nouveau réseau de chaleur urbaine en géothermie profonde des 4 communes, nous avons partagé plusieurs souhaits relatifs au contenu de notre futur cahier des charges. Dans cette synthèse d'étape, les informations partagées avec vous sont le résultat de plusieurs consultations avec des organismes reconnus (Amorce , Ademe , GIEC , Assemblée Nationale, Fedene, etc...) et de recherches de retours d'expérience auprès de réseaux existants.

Le projet de réseau de chauffage urbain intercommunal (RCUi) en géothermie profonde de nos quatre communes est un des plus grands projets de toute la région Ile de France par son ampleur, son impact sur l'empreinte carbone, sa durée estimée (25 à 30 ans) et pour la résilience de nos territoires.

Ce projet intervient à un moment crucial de la transition écologique et énergétique de notre société . Par sa durée envisagée , le contrat pourrait se terminer au-delà de l'année 2050.

Au-delà du respect des contraintes techniques, juridiques et économiques, les élus de Chaville souhaitent faire de la nouvelle DSP un des outils majeurs du déploiement concret d'orientations politiques en faveur de la transition écologique et de la sauvegarde du vivant

Les piliers de ces orientations politiques sont :

- La **transition écologique** par la mise en place de modèles économiques innovants et par un accompagnement fort des citoyens / abonnés ;
- L'introduction de la **comptabilité écologique** ;
- La **participation citoyenne à la gouvernance** de la DSP et de son déploiement ;
- La **prise en compte d'objectifs sociaux et sociétaux** dans l'offre et la gouvernance.

Pour chacun de ces thèmes je partagerai donc de nouveaux éléments de réflexion.

1. Transition écologique

- Le cahier des charges de la DSP doit comporter des clauses incitatives sur l'ensemble de sa durée pour que le délégataire améliore le taux d'ENR global, améliore la performance énergétique du réseau et réduise les émissions de CO2 ainsi que la dépendance aux énergies fossiles.

Une feuille de route construite par les candidats sera un élément important de leur réponse. Toutefois , plusieurs schémas seront possibles

- Sur le réseau lui-même, tant par des évolutions techniques, des « mix » énergétiques différents, des effets d'échelle que par l'amélioration des performances propres du

réseau. Le délégataire ne peut se limiter à la distribution d'une énergie locale, il se doit d'être un acteur de notre transition.

- Sur les abonnés avec le **passage en basse température** (température primaire à 65°C au bas du bâti) par secteur géographique pour l'ensemble du réseau. Plusieurs dispositions peuvent être créées pour **accompagner les abonnés** dans l'amélioration de la performance énergétique du bâti, des pratiques de gestion et d'utilisation de l'énergie et pour la production locale d'ENR.

Solutions Possibles

I. Création d'un fond d'investissement « Local »

La création d'un fond d'investissement local ouvert aux particuliers, et aux institutions (SEM , communes , BdT, etc...) mais aussi alimenté par une taxe sur les abonnements. L'objet de ce fond sera la rénovation thermique des bâtiments des consommateurs sur le territoire des 4 communes. Rien n'empêche le délégataire au titre de son engagement pour l'amélioration de la performance énergétique de contribuer financièrement au fond.

II. Obligation contractuelle

L'introduction d'une clause contractuelle obligeant le délégataire à conduire une bascule vers la basse température des abonnés

III. Tarification incitative

La mise en œuvre une prime d'efficacité énergétique sous la forme d'un rabais sur le tarif R2 en fonction d'une température de retour cible dépendant du type d'émetteur.

- La complémentarité avec d'autres sources d'énergies renouvelables. Le contrat devra permettre la **création d'îlots autonomes** avec une source d'énergie séparée permettant une participation large au projet collectif dans le cas d'un éloignement rédhibitoire du RCUi principal.
- Et enfin, **l'ouverture du réseau à l'habitat individuel**. Plusieurs centres de recherche travaillent à des solutions efficaces et économiques de connexion d'habitats individuels à des réseaux de chaleur. La solution pérenne, qui n'existe pas encore, sera sans doute disponible d'ici 10 à 15 ans et doit donc être envisagée dans notre écriture du contrat

2. Comptabilité écologique

Au-delà des obligations incluses dans la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), la prise en compte de la **double matérialité** dans les rapports d'activité et comptable du délégataire est demandée (i.e. CARE, Comprehensive Accounting in Respect of Ecology). C'est un élément important à porter à la connaissance des candidats du fait de la durée estimée de la DSP. Les règles comptables sont en pleines évolutions et nous tenons à avoir un délégataire engagé.

3. Participation citoyenne

Compte tenu de l'amplitude des transformations attendues et des efforts de tous les parties prenantes, **l'adhésion des abonnés** et au-delà toute la communauté est indispensable pour la réussite du projet et doit donc être envisagée dans le cahier des charges du contrat.

Plusieurs niveaux d'engagement sont envisageables, sachant que notre objectif est de créer des ambassadeurs de notre réseau au sein de nos usagers et de nos concitoyens.

I. Le comité des usagers

Il est obligatoire et représente le niveau d'investissement minimum des abonnés . Plusieurs questions sont posées afin de le rendre le plus actif possible

- a. Communaux versus Intercommunal
- b. L'information aux usagers
- c. Le guichet unique

II. L'emprunt aux particuliers

Le délégataire pourra émettre un emprunt auprès des habitants de nos villes

III. Le fonds d'investissement Intercommunal

L'ouverture du capital du fonds d'investissement pour la transition aux particuliers, soit individuellement soit par l'intermédiaire d'une association comme Energie Partagée

IV. Les ambassadeurs du réseau

La création d'Ambassadeurs du réseau constitués de personnes formées , sorte de conseil consultatif du réseau à l'image de notre différents conseils consultatifs dans nos villes.

4. Equité Sociale et Sociétale

Notre projet va concerner directement près de 30 000 citoyennes et citoyens (environs 13000 logements) et au-delà les 80000 habitants de nos communes. Le RCUi va amener une stabilité des prix et une indépendance vis à vis des fluctuations des coût des énergies. Il pourrait aussi créer un sentiment de territoire (notre chaleur). Cependant, la compétitivité de l'offre devra être **meilleure que l'offre existante** sur la durée de la DSP, et de fait au-delà des engagements de performances énergétiques, nous serons amenés à placer des demandes de compétitivité économique vis à vis des marchés.